

RÈGLEMENT DES HALLES CARNOT

Le bâtiment des Halles Carnot, situé à l'intersection de la rue Adrien Tarrade et de l'avenue Emile Labussière, dénommé «Halles Carnot», fait partie du patrimoine communal municipal.

Il est destiné à des activités commerciales, principalement à la vente de produits alimentaires.

